

## Vidéosurveillance.

### **Un coût très important pour des résultats très faibles**

Les évaluations scientifiques réalisées dans d'autres pays montrent que l'impact durable, tant préventif que répressif, de la vidéosurveillance dans l'espace public est très faible <sup>1</sup>. Mais ne devient-il pas véritablement dérisoire voire même contre-productif lorsque l'on s'interroge sur son coût pour une collectivité locale ? En effet, la vidéosurveillance coûte cher, bien plus que ne le laissent supposer les chiffres généralement avancés par le marketing de ce commerce, à savoir le coût d'installation du système des caméras, des fils et des écrans. Outre qu'il faut ensuite entretenir ce système, il faut généralement aussi construire et équiper un local particulier, et souvent réaliser un diagnostic spécial préalable (que proposent bien entendu aussi les entreprises privées). Enfin et surtout le principal coût annuel est en réalité le coût humain. Des écrans de contrôle que personne ne regarde ne servent pratiquement à rien. Pour mesurer tout cela, examinons un exemple concret.

#### **Le coût et l'impact de la vidéosurveillance dans la ville de Saint-Etienne <sup>2</sup>**

La ville de Saint-Etienne comptait 177 480 habitants au recensement de 2006. Elle dispose d'une police municipale forte de 160 agents. Parmi eux, 28 sont affectés au Centre de supervision urbaine qui gère la vidéosurveillance. La ville s'est dotée d'un dispositif de vidéosurveillance à partir de l'année 2001 et le dispositif est monté en puissance au fil des ans. Il y a actuellement 67 caméras à Saint-Etienne. Un investissement sur 5 ans a représenté 1,7 millions d'euros (340 000 euros annuels) à quoi s'ajoute le coût d'aménagement du centre de supervision. Le coût de maintenance annuel est d'environ 60 000 euros (chiffre qui peut facilement doubler en cas de fortes dégradations). Enfin, la masse salariale des 28 agents est d'environ 900 000 euros. Ceci fait donc au minimum 1,3 millions d'euros annuels, sans compter la question des locaux. Il s'agit donc d'un investissement lourd. Pour quel impact ?

En 2008, le centre de vidéosurveillance a repéré 254 actes de délinquance dont 46 faits de dégradation de biens publics, 20 troubles à l'ordre public et 61 rixes. Les années antérieures, on comptait également quelques vols dans les voitures stationnées (vol à la roulotte). Au total, il s'agit donc d'attroupements, de bagarres, de dégradations et de vols sur la voie publique. Enfin, sur ces 254 faits, environ 130 donneraient lieu à des interpellations policières. On peut

---

<sup>1</sup> Voir également dans ce dossier le texte de Tanguy Le Goff ainsi ses références bibliographiques.

<sup>2</sup> Notre source : Chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes, *Rapport d'observations définitives. Commune de Saint-Etienne. Enquête sécurité publique. Exercices 2004 et suivants*, 19 Mars 2010.

alors faire un calcul simple quoiqu'approximatif : reporter ces 130 procédures policières générées par la vidéo aux 10 532 faits constatés par la police nationale en 2008 sur la ville. Résultat : les faits repérés grâce à la vidéo représentent 1,2 % des faits de délinquance comptabilisés par la police à Saint-Etienne. Certes, d'un côté, l'apport de la vidéo est sous-estimé dans ce calcul car elle ne concerne par définition que la délinquance de voie publique et non l'ensemble de la délinquance. Mais d'un autre côté cet apport est surestimé car les statistiques de police ne comptent pas les contraventions (seulement les crimes et délits). Or une partie des dégradations et des rixes sont précisément verbalisées comme contraventions et non comme délits. L'un dans l'autre, on peut estimer de façon approximative que *la vidéosurveillance a probablement permis de repérer entre 1 et 2 % des crimes et délits que la police a poursuivis*. C'est un résultat plus que modeste. Pas nul, assurément, mais tout de même vraiment très faible... pour un budget qui, du coup, paraît exorbitant.

### **Un coût exorbitant que l'Etat cherche à imposer aux collectivités territoriales...**

Les élus locaux l'ont aujourd'hui bien compris, il s'agit pour l'Etat de cofinancer l'installation de dispositifs qui seront ensuite à la charge exclusive des collectivités territoriales. Et ce dans un contexte de réduction des effectifs de la police et de la gendarmerie nationales, que les communes compensent de plus en plus par l'embauche de policiers municipaux. Certains s'en accommodent et en font même un affichage politique (les caméras dans la rue, cela se voit et cela rassure une partie des habitants et des commerçants). Beaucoup d'autres s'en défient : *« Certes, nous nous réjouissons de la récente reconnaissance du rôle pilote du maire en matière de prévention de la délinquance. Mais, force est de constater que cette consécration visait surtout à trouver un nouveau financeur. Le cas de la vidéoprotection, qui constitue un véritable transfert de charges, est particulièrement frappant »*, déclarait récemment le sénateur-maire PS qui préside actuellement le Forum Français pour la Sécurité Urbaine et qui est aussi membre de la Commission nationale de la vidéosurveillance<sup>3</sup>. Les budgets municipaux de prévention-sécurité ne cessent déjà d'augmenter ces dernières années, du fait notamment du développement des polices municipales<sup>4</sup>. Entre 2 et 6 % du budget des communes en 2006<sup>5</sup>. Forcément davantage en 2010.

Il existe ici de fortes disparités géographiques, liées d'abord aux ressources financières des communes (ce qui crée une grande inégalité), ensuite aux orientations politiques (avec de notables exceptions toutefois comme Paris et Lyon). A gauche, la ville de Nantes a fait le choix d'investir ailleurs son budget, celle de Toulouse manifeste actuellement ses fortes

---

<sup>3</sup> Interview de Charles Gautier, dans *La Gazette des communes*, 8 février 2010, p. 29.

<sup>4</sup> Voir le bon dossier de *La Gazette des communes* du 18 février 2010.

<sup>5</sup> T. Le Goff, J. de Maillard, « Le financement de la sécurité dans les villes », *Revue d'économie financière*, 2006, n°86 ([www.aef.asso.fr/article.jsp?prm=39927](http://www.aef.asso.fr/article.jsp?prm=39927)).

réticences, celle d'Amiens s'interroge fortement sur l'intérêt de la vidéo installée par la précédente municipalité, celle de Villeurbanne s'y refuse explicitement comme l'a expliqué son maire dans une tribune du *Monde* <sup>6</sup>. A l'inverse, la vidéosurveillance trouve sans doute ses plus ardents partisans dans les villes de droite de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Avec ses 624 caméras prévues pour 2011, la ville de Nice – dont le maire est Christian Estrosi – sera la ville la plus vidéosurveillée de France. Rapporté à la taille de la population, cet équipement est toutefois encore plus développé dans d'autres villes du littoral. Ainsi, Cannes compte certes 3 fois moins de caméras mais sa population est 5 fois plus petite que celle de Nice. On pourrait aussi citer le cas d'Avignon et bien sûr de Marseille où le maire, Jean-Claude Gaudin, a récemment fait voter par le conseil municipal une résolution prévoyant 6 millions d'euros pour l'installation de 220 caméras dans le centre-ville <sup>7</sup>.

### **... qui « plombe » les budgets locaux et diminue d'autant le financement d'autres actions de prévention**

Enfin, il faut rappeler que les budgets investis pour si peu de résultats sont autant d'argent public qui n'est plus mobilisable dans d'autres programmes de prévention et de tranquillité.

Au plan national, la politique de « prévention » de l'Etat est de plus en plus vidée de substance par la vidéosurveillance qui occupera 61 % du budget de la prévention de la délinquance en 2010 <sup>8</sup>. La circulaire du 5 mars 2010 précise du reste explicitement que l'Etat n'engagera plus de financement pluriannuel autre que la vidéosurveillance, que ses financements seront limités à une série d'actions précises (telles que violences intrafamiliales, prévention de la récidive, violences à l'école, fonctionnement des CLSPD) et que les collectivités devront se débrouiller avec d'autres partenaires pour financer à l'avenir des actions préventives classiques telles que les mesures de prévention et de lutte contre la toxicomanie, les mesures de sécurité routière, les dispositifs d'accès au droit (Maisons de justice et du droit, points d'accès au droit) ou encore les opérations « Ville, vie, vacances ».

Au plan local, lorsque la vidéosurveillance vient « plomber » un budget municipal déjà entamé par le développement de la police municipale, on devine qu'il ne reste plus grand-chose dans les caisses pour recruter des éducateurs, des animateurs socioculturels, des médiateurs, des correspondants de nuit, des surveillants de sortie d'école, et autres types d'emplois de proximité permettant de renforcer un peu le lien social, d'encadrer la jeunesse avec des projets éducatifs et de maintenir le dialogue entre la population et les institutions.

---

<sup>6</sup> J.-P. Bret, « Non, les maires ne sont pas défaillants », *Le Monde*, 1<sup>er</sup> mars 2010.

<sup>7</sup> Voir le dossier de *La Provence* du 25 mars 2010.

<sup>8</sup> Circulaire du 5 mars 2010, Secrétariat général du Comité interministériel de prévention de la délinquance.

Pour toutes ces raisons – et non une quelconque idéologie –, le développement de la vidéosurveillance semble une mauvaise nouvelle pour la société française, un gaspillage d'argent public et un renforcement de la « crédulité technologique » chez nos concitoyens inquiets que la vidéosurveillance « rassure » souvent mais qu'elle ne protège pas réellement.

*Laurent MUCCHIELLI*  
*Sociologue, Directeur de recherches au CNRS (Cesdip)*  
*Courriel : [mucchielli@cesdip.fr](mailto:mucchielli@cesdip.fr)*